

Le crowdlending (prêt participatif)

Le Crowdlending (prêt participatif) est un mode alternatif de levée de dette. L'établissement qui propose ce mode opératoire finance la dette de l'entreprise en faisant appel à des particuliers ou/et à des fonds institutionnels (les prêteurs) pour mettre les sommes requises à disposition de l'emprunteur et prélever les échéances pour le compte des investisseurs.

MISE EN OEUVRE

L'entreprise soumet son projet à la plateforme de crowdlending et le montant recherché. L'analyse du risque permet de déterminer les conditions du financement (durée, taux, échéancier...). Après signature du contrat de prêt, le crowdlender lève la dette auprès des prêteurs et met les fonds à disposition de l'emprunteur. Le crowdlender prélève l'emprunteur selon l'échéancier et reventile les sommes aux prêteurs.

Impact sur le capital Non	Durée moyenne 12 à 84 mois	Contrat Prêt
Coût 2,5% à 11%	Sécurité Non	Remboursement Amortissement linéaire ou à terme

SCHÉMA

